



Droits aux assurances accident

Par **montaigne**, le 19/11/2010 à 14:10

Bonjour,

je suis actuellement séparée de mon ex, et malheureusement nous venons de subir un horrible drame en perdant notre fils de 17 ans tué accidentellement par une voiture en revenant de son travail.

étant donné que de ce fils nous en avons la garde alternée à la semaine et que l'accident tombait dans sa période de garde, mon ex ne me met au courant de rien en ce qui concerne les assurances et me dit que l'argent lui revient.

que doit-je faire, et quel sont mes droits, surtout que j'en ai également l'autorité parentale. sincères salutations.

Par **chaber**, le 19/11/2010 à 16:29

Bonjour,

Je comprends votre désarroi dans ces pénibles circonstances.

Avant de vous répondre d'une façon plus approfondie, il serait utile de préciser quelques points sur les circonstances de l'accident

- 1- votre fils était-il piéton, cycliste ou passager d'un véhicule automobile?
- 2- Dans la négative était-il conducteur d'un cyclomoteur ou d'un scooter?
- 3- Et si oui, sa responsabilité est-elle engagée?